



CCE des 22 et 23 janvier 2009.

Ordre du jour du 23 janvier :

Intervention de la direction générale, M Hervé PERCHEREL.

Information et consultation du CCE sur le projet de modification de la structure juridique des Cafétérias CASINO RESTAURATION, sans conséquence sur l'emploi (Article L 2323-6 du Code du Travail)

Information et consultation du CCE sur le projet d'adaptation du mode de fonctionnement (encadrement) de certaines Cafétérias CASINO RESTAURATION (article L 2323-6 du Code du Travail)

Il nous semble que le terme « **Modification de la structure juridique des Cafétérias Casino Restauration, sans conséquences sur l'emploi (article L 2323-6 du Code du Travail)** » s'apparente bien à une restructuration, qui dit restructuration, dit conséquences sur l'emploi !!!

C'est une évidence, il y aura forcément des conséquences sur l'emploi, ne serait-ce qu'avec l'annonce du point suivant de l'ordre du jour : « **Adaptation du mode de fonctionnement (Encadrement) de certaines Cafétérias** ».

Pour mémoire, nous étions près de 7000 salariés et maintenant nous sommes un peu moins de 4000, la restructuration est bien en marche depuis 1995, début de la politique des fermetures et des LGF avec des conséquences catastrophiques pour l'emploi. Des vagues de plans sociaux successifs depuis toutes ces années, même si à cette époque la société compensait par des rachats de Cafétérias. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, les fermetures portent sur les Cafétérias et les ouvertures sur l'exploitation de Restaurants Collectifs avec R2C. A terme il ne va rester qu'une minorité de Cafétérias, comme le démontre le document transmis lors du dernier CCE sur 140 Cafétérias 43 dégagent du résultat à ce jour.

Le « **SANS CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI** » nous semble très optimiste et ne peut être rassurant pour le CCE !!!

Pour la CFDT, il y aura des conséquences n'en doutons pas ! Pour mémoire, le 11 décembre, nous étions sur un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 45 salariés et le 9 janvier, de nouveau un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 40 salariés. Nous serions naïfs de croire que la série va s'arrêter là.

Petit calcul : 140 Cafétérias sur lesquelles on enlève 5 fermetures, 1 cession, 3 LGF reste 131 Cafétérias. 43 cafétérias qui dégagent du résultat, ce qui laisse 88 Cafétérias qui à plus ou moins long terme auront à subir une cession, une fermeture ou un passage en LGF.

Nous ne saurions nous satisfaire de ce constat. Votre demande d'avis concernant la structure juridique ne répond en rien à la pérennité de la société Casino Restauration, et surtout du devenir des Cafétérias, si ce n'est récupérer des aides publiques de l'Etat par M€, pour dégager du résultat. Toutes ces aides n'ont en aucun cas servi à maintenir l'emploi, ni même à établir une politique offensive pour revitaliser les Cafétérias afin faire face à la concurrence et reconquérir les clients perdus.

Les salariés des Cafétérias n'auront certainement pas tous la possibilité de pérenniser leur emploi chez R2C, ou chez VILLA PLANCHA (qui est un autre métier) comme vous nous le préconisez, puisque à plus ou moins long terme, c'est le devenir des Cafétérias.

Les cafétérias, qui pendant de nombreuses années, ont fait le bonheur du GROUPE CASINO pour dégager du Cash Flow, pour rénover les magasins et qui maintenant semblent être devenues des charges. Charges que plus personne ne veut.

Cette situation regrettable reste le fruit de décisions prises par certains, les mêmes qui se satisfaisaient de la bonne rentabilité des Cafétérias et qui aujourd'hui font le constat du manque de résultat. Constat des plus regrettables pour les salariés des Cafétérias concernées avec toutes les conséquences qui s'y affèrent.

Ceci, alors que la CFDT lors du CCE du 11 décembre avait demandé et obtenu la mise à l'ordre du jour du Droit d'Alerte devant la situation préoccupante de la Société. Le processus a été arrêté par la volonté et le choix de certaines organisations qui, elles, avaient été rassurées par les explications données à la commission économique (sic) !!!

Le tableau que nous a dressé la direction générale pour l'avenir, reste pour la CFDT, préoccupant. A cela s'ajoute « la crise financière » qui a déjà eu son effet sur le montant du financement des futures rénovations.

La question qui à ce jour n'a pas de réponse de la direction générale est la suivante :

« Combien de temps notre actionnaire, qui est aussi le PDG du Groupe CASINO, acceptera-t-il la situation de l'entreprise Casino Restauration ? »

Nous ne voulons affoler personne, mais l'histoire est là pour nous rappeler que, déjà par le passé, nous avons failli subir une vente alors que la situation était bien moins préoccupante. Alors qu'en est t-il aujourd'hui ?

La CFDT restera vigilante sur ce dossier comme sur le dossier qui concerne l'encadrement, qui pour nous aurait du faire parti des NAO classifications. Cela ne fut pas le cas. Nous avons demandé à ce que ce thème fasse l'objet d'une véritable négociation avec les partenaires sociaux et non pas seulement l'objet d'une consultation où il nous faut valider ou non les propositions unilatérales de la direction.

La CFDT, c'est faire.

